

Technicien d'exploitation en transports de marchandises

Titre professionnel DGEFP – Arrêté du 13/05/2004

Titre de niveau IV ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le technicien d'exploitation en transports de marchandises assure, à partir des moyens matériels et humains qui sont mis à sa disposition, le bon déroulement des opérations de transport et connexes commandées par les clients.

Il suscite ou enregistre les commandes de transports, affecte les moyens nécessaires, prépare les dossiers administratifs.

Il suit les opérations en cours, en assurant si nécessaire une assistance à distance aux différents intervenants (opérateurs et clients) et remédie aux dysfonctionnements éventuels.

Il s'assure de la bonne fin des opérations, valide et clôt chaque dossier avant transmission pour facturation, et traite des litiges, le cas échéant.

L'emploi de technicien d'exploitation en transports de marchandises requiert de l'autonomie dans l'organisation de son travail et de la réactivité aux aléas. Il travaille seul ou en équipe. L'usage de l'anglais professionnel est souvent nécessaire.

L'emploi s'exerce principalement en bureau avec de fréquentes interventions extérieures, sur le quai ou sur les zones d'entreposage, où il peut être soumis à des niveaux sonores importants ou à des basses températures.

Les horaires de travail sont réguliers et peuvent dans certains cas supposer un travail posté (en 3 x 8), de nuit et en fin de semaine

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés

Présentation du titre

Composition :

Titre composé de quatre Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- ▶ Prendre, rechercher et traiter les commandes de transport de marchandises.
- ▶ Planifier et affecter les ressources humaines et matérielles en transport de marchandises.
- ▶ Assurer le suivi de l'ordonnancement des opérations de transport de marchandises et remédier aux aléas.
- ▶ Prévenir et traiter les litiges relatifs au transport de marchandises dans la limite de sa délégation.

Niveau indicatif d'entrée :

1) Niveau 1^{ère} ou équivalent.

ou

2) CAP/BEP ou titre professionnel de niveau V dans le secteur du transport + une expérience significative dans le domaine de l'exploitation du transport. Connaissances en anglais (comprendre des conversations simples, demander des renseignements au téléphone après préparation, rédiger une courte lettre).

Permis de conduire B (véhicules légers) souhaitable.

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
 - soit continu (visant l'ensemble des compétences du titre),
 - soit progressif, par capitalisation des CCP qui composent le titre, sur une période de 5 ans maximum.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :

Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le titre du ministère ou des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui le composent.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - épreuve d'anglais - épreuve ou questionnaire de personnalité - enquête auprès des professionnels pour les personnes ne connaissant pas le secteur - entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Découverte de l'emploi et de la formation (35 heures maximum).

Module 1 : prendre, rechercher et traiter les commandes de transport de marchandises :

- Réceptionner et sélectionner une commande de transport de marchandises qui peut être rédigée en anglais.
- Rechercher, sélectionner et remettre du fret.
- Négocier, en anglais si nécessaire, les conditions de réalisation du transport dans la limite de sa délégation.

280 HEURES MAXIMUM

Module 2 : planifier et affecter les ressources humaines et matérielles en transport de marchandises :

- Rechercher et choisir une solution de transport appropriée.
- Affecter les moyens et rassembler les documents nécessaires à la réalisation de l'opération de transport.
- Transmettre, en anglais si nécessaire, les instructions aux opérateurs et les informations aux clients, autres prestataires et sous-traitants.
- Mettre à jour, contrôler et adapter les plannings d'exploitation des transports.
- Animer une équipe d'opérateurs : conducteurs, agents de quai.

280 HEURES MAXIMUM

Module 3 : assurer le suivi de l'ordonnancement des opérations de transport de marchandises et remédier aux aléas :

- Assurer le suivi des différentes phases du transport de marchandises.
- S'assurer du respect de la réglementation et du contrat de transport de marchandises.
- Remédier aux incidents des opérations de transport de marchandises.
- Constituer, alimenter et clore le dossier de transport de marchandises.
- Assurer l'appui et le suivi des conducteurs.

210 HEURES MAXIMUM

Module 4 : prévenir et traiter les litiges relatifs au transport de marchandises, dans la limite de sa délégation :

- Mettre en œuvre les procédures destinées à la prévention des litiges et des réclamations.
- Constituer, alimenter et clore un dossier litige relatif au transport de marchandises.
- Apporter des solutions à un litige relatif au transport de marchandises, dans la limite de sa délégation.
- Informer, en anglais si nécessaire, les parties concernées par le contrat de transport et transmettre des instructions aux opérateurs.

210 HEURES MAXIMUM

Session de validation : (35 heures maximum)

Durée modulable de 9 mois environ (1 295 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

Après un parcours complet de formation

Par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

Par capitalisation des CCP dans le cadre d'un parcours progressif

Évaluation CCP par CCP, réalisée par un binôme constitué d'un formateur et d'un membre issu du jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle.

Un entretien final du candidat avec le jury, au vu de l'ensemble des CCP obtenus.

Le jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP.

À l'issue de l'entretien final, il statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP).

Les compétences requises pour les CCP manquants peuvent être obtenues, dans un délai de 5 ans, par expérience complémentaire ou par formation, avec, le cas échéant, une individualisation du parcours.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr
Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Auvergne** (Le-Puy-en-Velay)
- **Bretagne** (Loudéac)
- **Centre** (Châteauroux)
- **Champagne-Ardennes** (Rehél-Acy-Romance)
- **Limousin** (Égletons)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet)
- **Picardie** (Beauvais)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Aquitaine** : AFT Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Centre** : CCI de Chartres
(02 37 84 28 28/ 02 37 91 65 02 - www.eureetloir.cci.fr)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

L'agent magasinier effectue les opérations d'approvisionnement et de stockage de produits en magasin et réalise la mise à disposition de produits en réponse à des commandes.

- ▶ Il réceptionne les produits livrés et les met en stock dans le respect des procédures et des règles de sécurité et de qualité requises.
- ▶ Il s'assure, lors d'une commande, de la disponibilité des produits et procède à leur expédition.
- ▶ Il suit le stock de produits et veille à leurs conditions de conservation dans le magasin.
- ▶ Il enregistre les données correspondantes dans le système d'information de l'entreprise et s'assure de leur cohérence avec le stock physique.
- ▶ Il traite des réclamations qui relèvent de son champ d'activité.
- ▶ Il veille au respect des règles de sécurité des produits en stock, en tenant compte éventuellement de réglementations spécifiques à certains types de produits.

Sous l'autorité d'un responsable hiérarchique qui définit des objectifs de service, l'agent magasinier organise son activité en fonction de la charge de travail et des impératifs d'horaires (d'expédition, de livraison...).

En relation permanente avec des interlocuteurs internes et externes à l'entreprise, tels que fournisseurs et prestataires de services, il doit faire preuve de compétences relationnelles.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés

Présentation du titre

Composition :

Titre composé de trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- ▶ Traiter des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires.
- ▶ Effectuer les opérations de réception des commandes « fournisseur ».
- ▶ Mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé.

Il peut être complété par un Certificat Complémentaire de Spécialisation (CCS) :

- ▶ Apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client.

Niveau indicatif d'entrée :

Niveau fin de 3^e ou équivalent (Aptitude au port de charge et au maniement de chariot de manutention - pas d'antécédents allergiques (poussière...)).

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
 - soit continu (visant l'ensemble des compétences du titre),
 - soit progressif, par capitalisation des CCP qui composent le titre, sur une période de 5 ans maximum.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :

Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le titre du ministère ou des Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui le composent.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests – entretien.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère chargé de l'emploi,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Découverte de la formation (1 semaine - 35 heures maximum).

Module 1 : traiter des commandes de produits pour assurer leur expédition aux destinataires :

- Adapter et renseigner les données et les documents relatifs au traitement et à l'expédition des commandes clients.
- Prélever de façon organisée les articles dans le magasin de stockage.
- Emballer la commande en fonction des caractéristiques des produits et de la destination.

Module 2 : effectuer les opérations de réception des commandes « fournisseur » :

- Détecter les anomalies sur les produits en réception et y remédier.
- Renseigner et valider les informations relatives à la réception de produits.
- Traiter les produits en « retour client ».
- Suivre les commandes « fournisseurs ».

Session de validation : (1 semaine - 35 heures maximum)

Module 3 : mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé :

- Affecter des emplacements de stockage en fonction des caractéristiques techniques des produits et des espaces de stockage.
- Ranger les articles dans les emplacements identifiés.
- Préparer des inventaires et effectuer des comptages.
- Détecter les anomalies concernant les produits en stock et les espaces de stockage, et y remédier.

Module complémentaire de spécialisation : apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client :

- Accueillir le client.
- Identifier son besoin et le conseiller sur les produits.
- Établir les documents relatifs à la prise en charge ou à la vente.

5 SEMAINES DONT 2 EN ENTREPRISE – 175 HEURES MAXIMUM

Durée modulable de 6 mois environ (805 heures maximum)
+ module complémentaire de spécialisation

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Deux cas de figure, selon le mode d'accès choisi :

► Après un parcours complet de formation

► Par VAE

Évaluation réalisée par un jury sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée,
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle,
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours complet de formation, des évaluations passées en cours de formation,
- un entretien final du candidat avec le jury.

Le jury se prononce sur l'octroi d'un certificat complémentaire de spécialisation après un entretien avec le candidat, au vu des résultats de la mise en situation professionnelle prévue dans le référentiel de certification.

Le jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP.

À l'issue de l'entretien final, il statue sur l'octroi du titre (attribution de l'ensemble ou d'une partie des CCP et, le cas échéant, du CCS). Les compétences requises pour les CCP manquants peuvent être obtenues, dans un délai de 5 ans, par expérience complémentaire ou par formation, avec, le cas échéant, une individualisation du parcours.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :
13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Auxerre, Dijon-Chevigny)
- **Bretagne** (Lorient)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Le Havre)
- **Île-de-France** (Évry-Ris)
- **Limousin** (Guéret)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : ECF LLERENA Kaltenhouse (03 88 53 81 82 - www.ecf.asso.fr), IFTIM Bischheim (03 88 18 65 10)
- **Aquitaine** : ASFO BSB Pau (05 59 02 68 92 - www.asfo-adour.org), ASFO Landes Mont-de-Marsan (05 58 75 72 80 - www.asfo-adour.org), CFPVI Villeneuve-sur-Lot (05 53 40 10 39), FAUVEL Formation Floirac (05 56 40 73 10 - www.fauvel-formation.fr), FAUVEL Formation Boulazac (05 53 45 65 00), FAUVEL Formation St-Pierre-du-Mont (05 58 05 70 70), IFTIM Artigues-près-Bordeaux (05 57 77 24 77)
- **Basse-Normandie** : CESR Caen (02 31 35 16 16), CESR Lisieux (02 31 48 15 50), CESR Querqueville (02 33 08 15 15)
- **Bourgogne** : FORGET Formation (www.forget-formation.com) Chalon (02 43 11 11 71), Dijon (03 80 54 97 75), INFA Nevers (03 86 93 05 05)
- **Bretagne** : CCI Cefortech Brest (02 98 44 52 58 - www.formation.cci-brest.fr), DIAFOR Plérin (02 96 58 69 59 - www.afpi-bretagne.com), IFTIM Cesson-Sévigne (02 99 32 10 22), IFTIM Quimper (02 98 90 19 33)
- **Centre** : CER FORGET Joué-lès-Tours (02 47 53 52 53 - www.cer-forget.fr), CER FORGET Mainvilliers (02 37 21 14 85), ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), PROMOTRANS Ingre (02 38 43 71 02)
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Torvilliers (03 25 71 38 50)
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00), FORGET Formation Foucherans (02 43 11 11 39 - www.forget-formation.com)
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Gennevilliers (01 41 47 97 00), AFT IFTIM Noisiel (01 64 11 59 60), ANRH Centre Robert Buron Paris (01 43 14 89 14), IFRAC Formation Pantin (01 48 44 40 97 - www.ifrac.com)
- **Limousin** : AFT IFTIM Le Palais-sur-Vienne (05 55 37 31 23), APSAH Aix-sur-Vienne (05 55 70 23 84 - www.apsah.asso.fr)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Magrange (03 83 15 83 83), AFT IFTIM Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFPI ACM Formation Lesquin (03 20 76 27 52 - www.acmformation.fr), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **PACA** : ACPM Vitrolles (04 42 89 77 93), ADIF Formation Gardanne (04 42 51 33 47), CRP La Rouguière, Marseille (04 91 18 56 00), Sud Prévention Sécurité ESF Avignon (04 90 89 24 00 - www.ecf.asso.fr)
- **Pays-de-la-Loire** : FORGET Formation Beaulieu-sur-Layon (02 43 11 11 49 - www.forget-formation.com) et Cholet (02 43 11 12 49 - www.forget-formation.com), FORGET Formation Bonchamp-les-Laval (02 43 11 11 53 - www.forget-formation.com) et Mayenne (02 43 11 11 00 - www.forget-formation.com), IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13), IFTIM Trelaze (02 41 37 16 91), IFTIM Le Mans (02 43 75 02 85), Turpeau Formation Fougeré (02 51 09 95 95 - turpeauformation.free.fr)
- **Picardie** : Espace Formation Consulting Amiens (03 22 91 48 19 - www.espaceformationconsulting.com), IFTIM Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Rhône-Alpes** : CFPL Lyon (04 72 71 09 63), CREPSE Saint-Étienne (04 77 57 54 05 - www.crepse.fr), IFRA St-Priest (04 78 21 06 56)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

Préparateur(trice) de commandes en entrepôt

Titre professionnel DGEFP – Arrêté du 31/07/2003

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Le préparateur de commandes en entrepôt rassemble les éléments d'une commande en les prélevant dans leurs différents lieux de stockage, à l'aide d'un chariot automoteur à conducteur porté de catégorie 1, puis réalise leur étiquetage et leur conditionnement.

- ▶ Il enregistre les opérations dans un système d'informations automatisé.
- ▶ Pour exercer ces activités, il sélectionne, à partir des documents mis à sa disposition et des informations collectées, le matériel et les fournitures nécessaires à l'envoi : palette, transpalette, étiquettes, emballage...
- ▶ Il prélève les articles en les vérifiant, réalise les colis en veillant à en équilibrer et stabiliser la charge, effectue le suremballage et met à disposition la commande après l'avoir contrôlée, identifiée et/ou pesée.
- ▶ Le préparateur de commandes travaille le plus souvent en équipe, en collaboration avec des caristes.

L'emploi suppose de porter une attention particulière aux règles de sécurité relatives à la circulation et aux produits manipulés.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés (pas de contre-indication pour le port de charge)

Présentation du titre

Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

Effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1.

À noter : en application de la recommandation R-389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), l'obtention du titre dispense son titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'un Engin en Sécurité (CACES) de catégorie 1 pendant 5 ans à compter de la date d'obtention du titre.

Niveau indicatif d'entrée :

Niveau 4^e ou équivalent

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation :
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests – entretien – vérification de l'aptitude médicale à la conduite d'engin de catégorie 1 par la médecine du travail.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Un module qualifiant : effectuer les opérations permettant d'assurer la préparation des commandes en utilisant un chariot automoteur de manutention à conducteur porté de catégorie 1 :

- Préparation d'une commande : déterminer l'emballage, choisir le matériel, optimiser les déplacements et la constitution de la charge, renseigner en utilisant des terminaux informatiques.
- Exécution de la commande : effectuer les prélèvements, porter, déposer, disposer en équilibrant la charge.
- Contrôle et validation de la commande : effectuer les comptages, pointer les anomalies et les corriger, étiqueter, emballer, valider les informations.
- Utilisation d'un engin de manutention pour la préparation de commandes.

Deux périodes en entreprise (3, puis 4 semaines).

Session de validation

Durée modulable de 4 mois environ (560 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Un jury, composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, est désigné par la DDTEFP. Quel que soit le mode d'accès choisi, le même jury évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...);
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

À l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de reconnaissance des acquis et de délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : 202

2006 : 448

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :

13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX
www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Dijon-Chevigny)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Rethel-Acy-Romance, Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Évreux)
- **Île-de-France** (Évry-Ris, Gonesse)
- **Languedoc-Roussillon** (Nîmes)
- **Limousin** (Guéret)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantiv)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **Poitou-Charente** (Châtelleraut)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet, Marseille-Saint-Jérôme)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Alsace** : IFTIM Bischheim (03 88 18 65 10)
- **Basse-Normandie** : AFT IFTIM Caen (02 31 46 19 00)
- **Bourgogne** : AFT Longvic (03 80 63 19 20)
- **Centre** : ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - www.malus-formation.fr), Malus Formation Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingré (02 38 43 71 02)
- **Champagne-Ardenne** : AFT IFTIM Reims (03 26 85 95 10) et Torvilliers (03 25 71 38 50)
- **Franche-Comté** : AFT IFTIM Serre-les-Sapins (03 81 48 58 00)
- **Haute-Normandie** : AFT IFTIM Montvilliers (02 35 25 08 39 - www.aft-iftim.com)
- **Île-de-France** : Levage Manutention Formation (LMF) Guitrancourt (01 34 78 44 00)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : AFT FC Arras (03 21 60 63 50), Calais (03 21 96 02 04) et Prouvy (03 27 33 31 11), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **Pays-de-la-Loire** : IFTIM Sainte-Luce-sur-Loire (02 40 18 13 13)
- **Picardie** : AFIDA Espace Formation St-Quentin (03 23 06 28 88 - www.afpi-aisne.com), IFTIM Collectivités Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Poitou-Charentes** : IFTIM Rochefort (05 49 88 23 68) et Poitiers (05 49 88 23 68)
- **Rhône-Alpes** : AFT IFTIM Vaulx-en-Velin (04 72 81 00 00) et CFPL Lyon (04 72 71 09 63)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergras peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.

Titre de niveau V ayant, comme tous les titres du Ministère chargé de l'emploi, une valeur nationale et interprofessionnelle

Le métier préparé

Descriptif de l'emploi :

Sur une zone d'entreposage ou dans un entrepôt, le cariste d'entrepôt effectue le stockage et le déstockage des unités de manutention (palettes, caisses...) à l'aide de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté de catégories 3 et 5. Ces opérations visent à préserver et ranger les marchandises et à les mettre à disposition d'autres utilisateurs.

- ▶ Il choisit l'engin approprié aux marchandises à manipuler et apporte les adaptations nécessaires en fonction du produit et de la charge à déplacer.
- ▶ Il circule dans les zones de stockage en optimisant ses déplacements et dans le respect des règles de circulation et de sécurité.
- ▶ Il effectue le stockage des marchandises en suivant les plans de chargement et en tenant compte des contraintes techniques, matérielles et d'hygiène, le cas échéant.
- ▶ Il enregistre les opérations effectuées dans le système d'information prévu.

Le cariste d'entrepôt travaille généralement en équipe sur une zone d'évolution délimitée et en collaboration avec les préparateurs de commandes. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe qui lui donne les instructions relatives aux opérations à réaliser, ainsi que les consignes de réalisation. L'emploi suppose une attention particulière aux règles de sécurité relatives à la circulation et à la manutention de charge, souvent pondéreuse.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public : demandeurs d'emploi et salariés (bonne vision et audition, bonne coordination motrice, pas d'antécédents cardiaques ni épileptiques, aptitude au port de charges, comportement compatible avec une démarche sécurité)

Présentation du titre

Composition :

Titre composé d'un seul Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) :

Réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité un engin de manutention industrielle à conducteur porté de catégorie 3 et 5.

A noter : en application de la recommandation R-389 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), l'obtention du titre dispense son titulaire du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'un Engin en Sécurité (CACES) de catégorie 3 et 5 pendant cinq ans à compter de la date d'obtention du titre.

Niveau indicatif d'entrée :

- 1) Niveau 4^e
- 2) 18 ans minimum

Obtention du titre :

- ▶ Après un parcours de formation.
- ▶ Par la VAE, dans le cadre légal et réglementaire :
Tout candidat justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en rapport direct avec le titre professionnel (TP) peut déposer un dossier de recevabilité à la DDTEFP (formulaire et justificatifs) et acquérir, après un entretien avec un jury, le Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose le titre du ministère.

Modalités pédagogiques :

- 1) Accès à la formation : entretien de confirmation du besoin de formation - tests - entretien - vérification de l'aptitude médicale à la conduite d'engin autoporté de catégorie 3 et 5 par la médecine du travail.
- 2) Réalisation de la formation :
 - centres AFPA ou centres privés agréés par le Ministère,
 - ingénierie centrée sur les situations de travail, conçue pour un public d'adultes déjà entrés dans la vie active, permettant des entrées et sorties périodiques afin de favoriser l'organisation et l'individualisation des programmes de formation (organisations de plusieurs sessions par an).

La formation

Un module qualifiant : réaliser et valider les opérations de stockage et déstockage en conduisant en sécurité un engin de manutention industrielle à conducteur porté de catégorie 3 et 5 :

- Déplacement des marchandises à l'aide d'un engin à conducteur autoporté.
- Conduite d'engins de manutention.
- Contrôle de l'état des marchandises, des espaces alloués et des zones de déplacement.
- Transmission des données concernant le déplacement des marchandises avec l'informatique embarquée.
- Maintenance de premier niveau du matériel.
- Veille concernant l'état des zones de déplacement.

Session de validation

Durée modulable de 4 mois environ (560 heures maximum)

La délivrance du titre

Modalités d'évaluation et de certification

Le jury, désigné par la DDTEFP et composé de représentants d'employeurs et de salariés du secteur concerné, évalue le candidat sur la base des éléments suivants :

- une mise en situation professionnelle, réelle ou reconstituée, appelée « épreuve de synthèse » ;
- un dossier de synthèse constitué par le candidat attestant d'une pratique professionnelle (production de travaux, d'attestations spécifiques établies par des tiers préalablement désignés, d'analyses de cas...) ;
- les résultats, pour les candidats ayant suivi un parcours de formation, des évaluations passées en cours de formation ;
- un entretien final du candidat avec le jury.

A l'issue de l'entretien, le jury statue sur l'octroi ou non du titre.

Seule la DDTEFP est responsable de la procédure globale de la reconnaissance des acquis et de la délivrance du titre.

NOMBRE DE TITRES DÉLIVRÉS

2005 : **306**

2006 : **659**

Qui contacter ?

► Au niveau national

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) :

13, place du Général-de-Gaulle - 93108 MONTREUIL CEDEX

www.afpa.fr

► Au niveau régional

La DRTEFP Coordonnées disponibles sur : www.travail.gouv.fr

Centre de formation AFPA (programmation 2009) :

- **Bourgogne** (Dijon-Chevigny)
- **Centre** (Châteauroux, Tours-Saint-Symphorien)
- **Champagne-Ardennes** (Reheth-Acy-Romance, Troyes-Pont-Sainte-Marie)
- **Haute-Normandie** (Évreux)
- **Île-de-France** (Évry-Ris, Gonesse)
- **Languedoc-Roussillon** (Nîmes)
- **Limousin** (Guéret)
- **Lorraine** (Thionville-Yutz)
- **Midi-Pyrénées** (Montauban)
- **Nord-Pas-de-Calais** (Douai-Cantin)
- **Pays-de-la-Loire** (Cholet, Le Mans)
- **Picardie** (Beauvais)
- **Poitou-Charente** (Châtellerauld)
- **PACA** (Avignon-Le-Pontet, Marseille-Saint-Jérôme)
- **Rhône-Alpes** (Saint-Étienne)

Centres agréés par le Ministère (au 15 juin 2007) :

- **Bourgogne** : Forget Formation Chalon (02 43 11 11 71)
- **Bretagne** : CCI CEFORTECH Brest (02 98 44 52 58 - www.formation.cci-brest.fr), GRETA DU GOLFE Vannes (02 97 46 66 66 - greta-bretagne.ac-rennes.fr)
- **Centre** : ECF Blois (02 54 56 31 31 - www.ecf.asso.fr), AFT IFTIM Parçay-Meslay (02 47 41 29 41), AFT IFTIM Semoy (02 38 83 68 88), MALUS Formation Bourges (02 48 21 12 93 - www.malus-formation.fr), Malus Formation Déols (02 54 222 333), PROMOTRANS Ingré ((02 38 43 71 02)
- **Île-de-France** : AFT IFTIM Rungis (01 49 78 21 21), Levage Manutention Formation (LMF) Guitrancourt (01 34 78 44 00 - www.lmf.fr)
- **Limousin** : Centre de formation Lagier (www.cflagier.com) Malemort-sur-Corrèze (05 55 24 43 38) et Tulle (05 55 20 20 19)
- **Lorraine** : AFT IFTIM Jarville-la-Malgrange (03 83 15 83 83) et Metz (03 87 18 41 11)
- **Nord-Pas-de-Calais** : ASSIFEP (www.assifep.fr), Lens (03 21 28 87 40), IFTIM Seclin (03 20 62 02 02)
- **Picardie** : Afida Espace Formation St-Quentin (03 23 06 28 88 - www.afpi-aisne.com), ESPACE FORMATION CONSULTING Amiens (03 22 91 48 19 - www.espaceformationconsulting.com), IFTIM Collectivités Monchy St-Éloi (03 44 66 36 36)
- **Poitou-Charentes** : AFT IFTIM Entreprises Poitiers (05 49 88 23 68)
- **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : FORGET Formation Vitrolles (02 43 11 11 13 - www.forget-formation.com)
- **Rhône-Alpes** : CFPL Lyon (04 72 71 09 63)

Sources d'information :

Pour les régions non couvertes par la programmation 2007/2008, votre délégation régionale Intergros peut vous accompagner dans la recherche de nouveaux prestataires.